114018 - Les arguments de l’impureté du sang et le consensus dont il l’objet

question

Selon Chawkaani, les impuretés comprennent 5 catégories:

1.Les excréments et l’urine humaine, exception faite de l’urine de l’enfant mâle

2.La salive du chien

3.Les crottins et les excréments

4.Le sang des menstures

5.La chaire du porc

Rien en dehors de cela n’est impure , même s’il était jugé répugnant au regard de l’homme car aucun argument tiré du Coran et du Hadith ne permet d’en interdire autre chose que la consommation.

Voici ma question: qu’est ce qui prouve l’impureté des sangs humain et animal et le cadavre animal? Quel est l’avis juste sur ce sujet, étant donné que chacun prétend tirer son avis du Coran et du hadith? Quel avis faut -il suivre?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le sang liquide est impure de l’avis unanime des ulémas d’après des arguments clairs tirés du Livre et de la Sunna, notamment la parole du Transcendant et Très-haut: « Dis: « Dans ce qui m'a été révélé, je ne trouve d'interdit, à aucun mangeur d'en manger, que la bête (trouvée) morte, ou

le sang qu'on a fait couler, ou la chair de porc -car c'est une souillure -ou ce qui, par perversité, a été sacrifié à autre qu'Allah. » (Coran,6:145)

L'imam at-Tabari (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « le terme ridjs signifie impure, noséabond. » Extrait de *Djaamie al-bayaan* (8/53)

Quand à l'argument tiré de la Sunna, le voici: d'après Asmaa fille d'Abou Bakeur (p.A.a): une femme s'est présentée au Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) et lui a dit: comment doit faire l'une d'entre nous quand elle retrouve du sang menstruel sur son vêtement? »- « elle le gratte puis le lave puis le laisse se déssécher avant de le porter pour prier. »Lui répond-il. (rapporté par al-Boukhari,227 et par Mouslim,291)

Al-Boukhari a consacré un chapitre au sujet intitulé *chapitre sur le lavage du sang* (comme an-Nawawi en a fait de même sous l'intitulé de *chapitre sur l'impureté du sang et comment le laver.* Il est vrai que le hadith ci-dessus cité traite du sang menstruel mais aucune différence n'existe entre les différnts types de sang puisqu'ils relèvent du même espèce. Peu importe leurs sources.Le jugement que voilà n'est l'objet d'aucune controverse au sein des ulémas issus des Compangons, de leurs successeurs et des Quatre Imams.

L'imam Ahmad a été interrogé sur le sang en ces termes: « le sang et le pus sont pareils selon vous? » Il dit: « le sang n'est l'objet d'aucune divergence, contrairement au pus. » Extrait de *charh oumdatoul fiqh* par Ibn Taymiyyah (1/105)

L'imam an-Nawawi (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: « les arguments attestant l'impureté du sang sont concordants. Je ne sache pas qu'ils soient contestés, hormis ce que raconte l'auteur d'*al-Haawi* qui dit que des théologiens le juge pur. Mais l'avis des théologiens ne compte pas quand il contredit le consensus, et s'oppose à la doctrine juste soutenue par la majorité fidèle aux principes et issue de nons condisciples,et plus particulièrement quand on aborde les sujets relevant du domaine juridiques. » Extrait d'*al-Madjmoue* (2/576)

Un groupe inmprtant d'ulémas a rappprté le consensus qui s'est dégagé sur l'impureté du sang. Nous avons déjà cité l'imam Ahmad, an-Nawawi et Ibn Hazem dans son *maraatib al-idjmaa*, p.19 ;

Ibn Abdoul Barr dans *at-Tamhiid*, 22/230; al-Qourtoubi dans *al-Djaame li ahkaam al-qour'aan*; Ibn Roushd dans *Bidatoul moudjtahid*,1/79; Ibn Hadjar dans *Fateh al-Baari* , 1/352 et d'autres. Aussi vaut-il mieux, pour autant qu'on se refère à la loi et à la rasion, suivre cet avis soutenu par les ulémas qui l'ont rapporté par des voies concordantes. D'autant plus qu'il est fondé sur des textes clairs tirés du Livre et de la Sunna. L'affrimation contraire de Chawkaani et ceux qui l'ont suivi allant dans le sens de la pureté du sang est un avis mal argumenté et contraire aux arguments et au consensus. Aussi ne faut-il pas s'y référer pour créer perplexicité et desordre. Il ne faut pas non plus croire que les ulémas puissent se mettre tous d'accord sur une question sans se référer à un argument sûr et clair, comme le croient certains étudiants à propos de l'impureté du sang et d'autres questions.

Allah le sait mieux.